



BUREAU DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉ DES DROITS HUMAINS ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EXTRÊME

RAPPORT D'ANALYSE

Objet : Commentaires sur le Rapport du Département d'État Américain sur la situation des droits de l'Homme en Haïti en 2013.

INTRODUCTION

Ce rapport est un document de 52 pages présentant un panorama de la situation des Droits de l'Homme en Haïti pour l'année 2013 telle que perçue par le Département d'État américain. Il prend en considération tous les aspects de la problématique politique et des droits humains en Haïti. Les différents événements qui se sont produits sur ces chapitres ont été relatés avec détails.

Cependant, ce rapport reste un panorama ; une photographie de la situation politique du pays. Or La réalité haïtienne est beaucoup trop complexe pour qu'on puisse espérer la comprendre et la juger sans une analyse approfondie dénuée de tout à priori ou parti-pris.

Il en résulte que malgré le souci d'objectivité de ce document qui mentionne également quelques avancées en matière de droits de l'Homme réalisées, par le gouvernement, il demeure pour le lecteur non averti un réquisitoire qui ne rend pas justice à l'équipe qui se dévoue pour établir enfin une vraie démocratie au pays.

La lutte que mènent l'Administration Martelly et le gouvernement Lamothe pour construire au pays un État de droit est âpre et ardue. Dans un tel contexte, toute critique objective se révèle être pour eux un outil appréciable pour maintenir le cap sur le chemin qui mène à la vraie démocratie. Le contraire est tout aussi vrai. Toute critique biaisée, volontairement ou non, peut causer de sérieux torts et nuire à l'atteinte des nobles idéaux qu'ils poursuivent. C'est dans cet ordre d'idées que l'analyse et les commentaires qui suivent sont produits : conférer davantage d'objectivité au rapport du Département d'État en replaçant les

événements et les faits avancés dans leur contexte. Pour cela, nous allons préciser certaines nuances qui semblent avoir échappé aux rédacteurs du rapport en question et souligner les efforts déployés par le gouvernement pour défendre les droits sociaux de la population.

MISE EN CONTEXTE

A entendre toutes les critiques, surtout en matière des droits de l'homme, qui fusent de plusieurs instances tant internationales que locales contre le gouvernement, on dirait qu'elles auraient complètement oublié l'état de crise multidimensionnelle dans lequel le pays était plongé au moment de l'accession au pouvoir de l'Administration Martelly et du gouvernement Lamothe.

Le pays vivait à ce moment, la plus grande crise politico-sociale de son histoire. Crise que le séisme survenu le 12 janvier 2010 allait accentuer en provoquant une nette détérioration des conditions de vie de la population et une chute de l'économie équivalant à 100 % du PIB.

L'administration Martelly et le Gouvernement ont hérité d'un pays en ruine. Dès son arrivée au pouvoir, le Président Martelly a pris l'engagement de renforcer les institutions, d'œuvrer à la construction d'un véritable État de droit dans le pays, de combattre le phénomène de la pauvreté extrême et d'établir un climat sécuritaire. Pour arriver à cet État de droit un ensemble de mesures relatives à la mise en place et au renforcement des institutions étatiques a été pris. La création du Bureau de la Ministre Déléguée, auprès du Premier Ministre, Chargée des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême et du Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) traduit la volonté de l'Administration Martelly et du Gouvernement Lamothe de travailler à l'instauration de cet État de droit. Créé en mai 2013, le CIDP est chargé de coordonner et d'harmoniser les politiques publiques en matière des droits humains afin de garantir, sans discrimination aucune, la jouissance, le respect et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément à la Constitution et aux engagements souscrits par Haïti.

De plus, le Président Martelly a mis en place le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Aucun des Gouvernements antérieurs n'avait pu arriver à mettre en place cette institution prévue par la Constitution. La nomination des juges de la Cour de Cassation a également été une étape importante dans la

mise sur pied du CSPJ.

Depuis la création du CIDP, plusieurs rapports concernant l'engagement d'Haïti sur les droits humains qui étaient en souffrance depuis plusieurs années ont été présentés par l'Administration Martelly et le Gouvernement Lamothe. Nous voulons parler du rapport périodique de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), du rapport initial de la République d'Haïti au Comité des droits des personnes handicapées, du rapport de mi-parcours de l'Examen Périodique Universel (EPU). Pour l'année 2014, les actions prioritaires du CIDP visent la ratification de la Convention contre la torture, la Convention des Nations Unies sur l'Apatriotie et de la Convention sur les travailleurs migrants, le vote de la loi sur le trafic, la préparation du rapport de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), etc.

De l'importance de la souveraineté

La Constitution haïtienne de 1987 garantit les principes de la souveraineté nationale. Dans ses relations avec différents pays à l'échelle planétaire, le Gouvernement veille toujours au respect de ces principes de souveraineté nationale. Le respect de ces principes est essentiel pour l'avancement de la démocratie et la construction de cet État de droit dont nous rêvons toutes et tous.

L'État haïtien est certes réputé fragile. Nous en sommes conscients. Nous sommes aussi conscients des nombreux problèmes à résoudre, particulièrement dans le domaine des droits de la personne. Ces problèmes ne vont pas être résolus du jour au lendemain. Le Gouvernement a déjà déployé des efforts considérables pour s'attaquer à ces problèmes. La création du CIDP et la mise en place des programmes sociaux montrent à quel point le Gouvernement veut construire cet État et enrayer la situation d'extrême pauvreté dans laquelle se trouve une grande partie de la population.

Mais, nous ne le soulignerons jamais assez, ces problèmes sont un héritage qui nous a été donné par une succession de gouvernements fragiles. Nous sommes fragilisés surtout par une mauvaise perception de la Communauté Internationale; nous sommes fragilisés parce que nos efforts sont loin d'être compris à cause de notre complexité. Nous sommes surtout fragilisés parce qu'on nous exige de résoudre trop de problèmes à la fois avec de faibles moyens: renforcer les institutions, assurer la bonne gouvernance, réduire la pauvreté extrême, résoudre le problème de détention préventive prolongée; organiser des élections, gérer des problèmes d'insécurité... Autant de choses à redresser dans un contexte de fragilité.

Malgré tout, l'État haïtien se bat contre vents et marées pour redresser la situation sur tous les fronts et le bilan de 2013 prouve la justesse de ses choix politiques et économiques. Nous fournissons ci-après un bref aperçu de ce bilan qui laisse entrevoir la lumière au bout de tunnel.

- ❖ Plus de 90 % de la population qui vivait dans les camps suite au tremblement de terre ont été relogés dans des conditions qui satisfassent leurs droits fondamentaux;
- ❖ Au chapitre de la gouvernance, le processus de Décentralisation s'est poursuivi avec satisfaction apportant de plus en plus de services aux collectivités territoriales :

Déconcentration des unités de production de passeports

Deux bâtiments ont été réhabilités à Jérémie et aux Cayes dans le but de permettre aux citoyens de ces villes l'accès au service des passeports sans qu'il ne soit nécessaire de se rendre jusqu'à Port-au-Prince.

Bureau de suivi du programme de développement touristique de Jacmel

Investissement de 40 millions de dollars à Jacmel dans le but de faire de cette ville une véritable destination touristique.

Décentration des services de l'Économie et des finances (MEF)

Lancement par le ministère de l'économie et des Finances des immeubles devant loger les Directions Départementales du Sud-est et du Nord-est respectivement dans les villes de Jacmel et de Fort-Liberté.

Au chapitre de la re localisation des déplacés du 12 janvier

Plus de 1,200 camps fermés_ ; Plus de 1 300 000 personnes relogées.

Au chapitre e la Reconstruction des bâtiments publics

- ❖ Construction de 8 Tribunaux de Paix, qui abritent également un Office d'État Civil (OEC) et un bureau de l'Office National d'Identification (ONI).
- ❖ Réhabilitation de 4 Tribunaux de première instance.
- ❖ Réhabilitation de la Cour d'appel du Cap-Haïtien.
- ❖ Réhabilitation, agrandissement et renforcement de la Cour d'appel des Cayes ;

- ❖ Construction de la base maritime des Cayes. Réhabilitation du bureau d'Immigration de Belladère pour ne citer que ceux-là...
- ❖ Certaines constructions plus importantes méritent aussi d'être signalées :
 - Travaux de Reconstruction du Parlement en cours
 - Reconstruction de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif.
 - Travaux de Reconstruction de la Cour de cassation
 - Aménagement de la cité administrative.

Les résultats du volet économique ont été particulièrement encourageants compte tenu du contexte de faible moyen économique:

- Un taux de croissance du PIB de 4.3 % fin septembre 2013 contre 2,9 % fin septembre 2012.
- Le taux d'inflation qui était de 6.5 % en 2012 passe à 4.5 % en 2013. Le taux de croissance agricole passe de -1,2 % en 2012 passe à 4.6 % en 2013.

Le secteur de l'agriculture commerciale a vu la création de plus de 500 emplois permanents et a créé 20 000 emplois temporaires.

- 80 millions de gourdes investis dans le programme Kore planté
- 50 000 ha de terres ont été valorisés.
- 10 centres de collecte des produits mis en place_;
- 10 000 pêcheurs équipés et renforcés.

Sur le plan environnemental, des travaux de conservation de sol et des eaux ont été réalisés sur près de 20 000 hectares par des activités de reboisement et la mise en place de structures biomécaniques. Plus de 4 millions de plantules ont été mises en terre.

Le secteur touristique travaille d'arrache-pied l'aménagement des destinations touristiques qui, à moyen terme, assureront une source de revenus appréciables

pour le pays. En effet, des travaux sont en cours à l'Île à Vache, Côte-de-Fer, Jacmel dont le site a été inauguré récemment, Cap-Haïtien/ Milot/ Citadelle, Fort Liberté et Môle St Nicolas.

Pour la composante sociale

- ❖ Rénovation urbaine dans les différentes communes du pays et travaux de réfection via les Fonds Communaux ;
- ❖ Jalousie en couleur (Peinture et crépissage de 3,500 maisons), aménagement de terrains de football (mini stades) ;
- ❖ Construction de 3000 logements sociaux à morne à cabris
- ❖ revêtement de routes, bétonnage de 2.500 m² de corridors ; réhabilitation de Quartiers précaires : Morne Hercule, Nérette, Morne Lazarre, Sainte-Marie, Villa Rosa et Bristout ;
- ❖ Installation de lampadaires, électrification, assainissement, revêtement de routes, aménagement du wharf Jérémie à Cité Soleil.

Ces résultats positifs qui augurent un avenir meilleur à tout point de vue pour le peuple et la nation haïtienne, qui chaque jour satisfont davantage quelques droits économiques ou sociaux d'une tranche de la population qui jusqu'à l'avènement de ce gouvernement a été marginalisée et méprisée, les rapports dressés sur la situation des droits humains au pays en parlent à peine? La presse nationale n'en fait presque pas d'échos ? C'est Tout même une façon singulière d'encourager l'établissement d'un État de droit.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

L'État haïtien a pris connaissance d'un rapport publié par le Département d'Etat américain intitulé « **Haïti 2013 human rights report** » qui fait état du non respect des droits humains et du mauvais fonctionnement de l'appareil judiciaire en Haïti. Le Gouvernement croit opportun de faire certaines mises au point par rapport à des informations contenues dans ce rapport.

Ce rapport fait surtout état des problèmes mais ne tient pas vraiment compte des efforts consentis par le Gouvernement, depuis l'accession du Président de la République Son Excellence Monsieur Michel Joseph MARTELLY à la Première Magistrature suprême de l'Etat, dans le cadre du processus de la consolidation de l'Etat de droit.

Aussi le Gouvernement tient-il à souligner les progrès réalisés notamment dans le secteur de la justice et de la sécurité publique. Ils s'articulent autour de :

A- La lutte contre la détention préventive prolongée

Il est vrai qu'aujourd'hui encore, le taux de détention préventive prolongée n'a pas encore atteint son plus bas niveau. En revanche, s'il faut ne pas uniquement se baser sur la juridiction de Port-au-Prince, on notera une baisse considérable du taux de détention préventive prolongée dans des juridictions comme celles de Saint-Marc, de Fort-Liberté et de Hinche. Jusqu'à février 2014, Haïti pouvait se réjouir d'une amélioration importante au niveau les conditions de détention.

Cette amélioration s'est obtenue par la multiplication des efforts et initiatives du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique pour adresser le problème de la détention préventive prolongée. Ces efforts se résument pour l'essentiel à :

a-Faciliter l'accès à la justice aux détenus économiquement faibles

Le Ministère a mis en place un programme d'Assistance légale dans la Juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince avec l'installation des Bureaux d'Assistance Légale (BAL) fonctionnant respectivement au :

1. Barreau de Port-au-Prince, Palais de Justice ;

2. Bel- Air, local Kay Nou;
3. Pétion-Ville ;
4. CarreFour.

Cet intéressant projet, financé par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) à travers sa section RVC et exécuté par le Barreau de Port-au-Prince, vise à faciliter l'accès à la justice aux détenus (es) économiquement faibles ne pouvant pas se procurer les services d'un avocat et réduire le taux de détention provisoire. Dans la même veine, il convient de noter l'apport de PROJUSTICE dans la mise en place du système d'assistance légale qui se destine à faciliter l'accès à la justice avec comme corollaire la réduction du taux de détention préventive.

Le bilan des activités des quatre (4) Bureaux d'Assistance Légale (BAL) qui fonctionnent dans la juridiction de Port-au-Prince pour la période allant du trois (3) janvier 2013 au trente (30) octobre 2013 accusent les résultats suivants:

- Des **cinq mille soixante seize (5076) détenus ayant bénéficié de ce service, deux mille quatre cent quatre-vingt dix sept (2497) ont été libérés** soit deux mille dix-huit (2018) hommes, trois cent quatre-vingt douze (392) femmes, quatre-vingt deux (82) mineurs garçons, cinq (5) mineures filles.
- **trois cent neuf (309) ont été condamnés** dont deux cent quatre-vingt (280) hommes, quatorze (14) femmes, treize (13) mineurs, deux (2) mineures.

A noter que du nombre des **deux mille deux cent soixante-six (2266) personnes** dont les dossiers sont en cours, on compte mille neuf cent deux (1902) hommes, deux cent quarante-six (246) femmes, cent deux (102) mineurs et seize (16) mineures.

En attendant de se doter d'un budget approprié pour l'institutionnalisation de l'Assistance légale, le Ministère s'active à mobiliser des fonds nécessaires pour étendre ce service à toutes les juridictions de la République.

b-Procéder à la tenue régulière des assises criminelles et à la multiplication des audiences correctionnelles

Toujours dans la perspective de réduire le taux de détention provisoire prolongée, l'année écoulée a été ponctuée par une nette augmentation de la tenue des assises criminelles avec et sans assistance de jury et la multiplication des audiences correctionnelles.

Il convient de souligner à l'attention de plus d'un que le Ministère a mis sur pied une Commission ad hoc dénommée : « **Surveillance et Evaluation sur la Détention** », composée d'un représentant du MJSP, d'un Juge de Paix, d'un représentant du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), d'une représentante de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ayant pour mandat d'identifier les personnes en détention provisoire prolongée au Pénitencier National.

Des rapports sommaires indiquent déjà le nombre de personnes incarcérées pour des présomptions de délits et crimes de droit commun n'ayant pas comparu devant leur Juge naturel. Le nombre des personnes jugées par devant les Tribunaux correctionnels ou criminels qui ont des jugements d'acquiescement prononcés en leur faveur mais qui sont encore incarcérées.

La Commission a, entre autres, produit des rapports sur un certain nombre de dossiers, les quels ont été transmis au Parquet près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince pour les suites nécessaires. Dans la même veine, un comité de suivi de la chaîne pénale a été mis en place pour une réponse appropriée au problème.

Actuellement avec l'appui de la section Justice de la MINUSTAH, des données chiffrées fiables relatifs à la détention préventive prolongée, par catégorie, sont disponibles et des stratégies plus idoines sont mises en place avec les différents acteurs pour mieux adresser le problème. Aussi convient-il de souligner que Dans les parquets près les Tribunaux de première instance, le Ministère a dynamisé les processus d'exécution des décisions judiciaires.

Par ailleurs, il importe de souligner que la lutte contre la détention préventive n'engage pas uniquement le MJSP mais fait intervenir aujourd'hui particulièrement le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), responsable de la discipline et donc du rendement des juges. Le Ministère appuie les efforts du CSPJ en vue d'améliorer le rendement des Tribunaux et Cours de la République à travers notamment le respect des horaires de travail par les

magistrats du siège et du parquet et le respect, par les juges d'instruction, des délais fixés par la loi pour la fermeture de l'instruction.

Parallèlement, on a tenu des sessions régulières d'assises criminelles avec et sans assistance de jury. Ainsi lors des dernières, on a accusé les résultats suivants dans ces juridictions respectives :

- Dans la **Juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince** cent vingt (120) personnes ont été jugées, alors que se déroulent actuellement une session d'assise criminelle sans assistance de Jury au cours de ce mois de décembre;
- Dans la juridiction **du Tribunal de Première Instance** d'Aquin trente trois (33) personnes ont été jugées ;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance** Petit-Goâve quarante-deux (42) personnes ont été jugées alors que se déroule actuellement une session d'assise criminelles sans assistance de jury;
- Dans la juridiction **du Tribunal de Première Instance** Jacmel quarante-quatre (44) jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance** de l'Anse-à-Veau quarante (40) personnes ont été jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance des Cayes** vingt (20) personnes ont été jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance des Coteaux** treize (13) personnes ont été jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Jérémie** quarante-cinq (45) personnes jugées ;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance** de **Saint-Marc** quatre-vingt dix-neuf (99) personnes ont été jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance du Cap-Haitien** soixante (73) personnes ont été jugées;

- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Miragoane** quarante-quatre (44) personnes jugées,
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Mirebalais** trente et une (31) personnes jugées ;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance, de la Croix-des-Bouquets** trente (30) personnes jugées ;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-de-Paix** cent douze (112) personnes jugées;
- **Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de la Grande Rivière du Nord** quarante et un (41) personnes jugées ;
- **dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté** dix neuf (19) personnes jugées.
- **dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Hinche** soixante et une (61) personnes jugées.
- **Et dans la juridiction du Tribunal de Première Instance des Gonaïves** vingt sept (27) personnes jugées.

Donc ce qui fait un total de huit cent quatre vingt quatorze (894) personnes jugées au criminel

Pour la tenue des audiences correctionnelles, on a obtenu les résultats dans les juridictions suivantes :

- Dans la Juridiction du Tribunal de Première Instance du Cap-Haitien cent trente-trois (133) personnes ont été jugées ;
- Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté Quatre-vingt huit (88) personnes ont été jugées ;
- Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince cinq cent quarante neuf (549) personnes ont été jugées ;

- Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance d'Aquin trente-quatre (34) personnes ont été jugées ;
- Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Jérémie cent quatre-vingt neuf (189) personnes ont été jugées ;
- Dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Mirebalais cent quatre-vingt six (186) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction dans celle du Tribunal de Première Instance de Port-de-Paix cent trois (103) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction dans celle du Tribunal de Première Instance de Hinche cent quatre-vingt cinq personnes ont été (185) jugées
- La Juridiction dans celle du Tribunal de Première Instance des Cayes vingt-quatre (24) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de Petit-Goâve cent quatre-vingt deux (182) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance des Gonaïves cent soixante-sept (167) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de Jacmel cent cinquante-quatre (154) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de la Grande Rivière du Nord quarante-sept (47) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de Miragoane quatre-vingt et une (81) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance des Coteaux cinquante (50) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc cent quatorze (114) personnes ont été jugées
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de la Croix-des-Bouquets quatre-vingt sept (87) personnes ont été jugées ;
- La Juridiction du Tribunal de Première Instance de l'Anse-à-Veau treize (13) personnes ont été jugées ;

- **Ce qui fait un total de deux mille trois cent quatre vingt six (2386) personnes** ont été jugées au correctionnel.

Tels sont donc les résultats des assises criminelles et des audiences correctionnelles tenues au cours de l'année dans les juridictions de la République.

En somme trois mille deux cent quatre vingt (3280) personnes ont été jugées au Criminel et au correctionnel de janvier à mi décembre 2013. Il importe par ailleurs de souligner qu'une session d'assises criminelles sans assistance de jury se déroule actuellement à Port-au-Prince et à Petit-Goâve.

En outre, dans de nombreuses Juridictions de la République, à la diligence du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, les parquets concernés ont mis en place des comités de suivi afin d'agir sur la détention préventive prolongée. Ces comités sont opérationnels dans les Juridictions de Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets et de Petit-Goâve, pour le Département de l'Ouest ; celle des Cayes pour le Département du sud ; de la Grande Rivière du Nord et du Cap-Haïtien pour le Département du Nord ; de Jacmel pour le Département du Sud'Est et de Mirebalais pour le Département du Centre.

B-L'Amélioration des conditions de détention

Il est évident que les capacités d'accueil de l'ensemble des centres de détention du pays sont faibles. Toutefois, le Gouvernement haïtien de concert avec ses partenaires dont l'USAID, très impliqué dans l'amélioration des conditions de détention s'active à ouvrir de nouveaux centres de détention. L'inauguration de la nouvelle prison de la Croix-des-Bouquets a permis aujourd'hui à Haïti de se rapprocher des normes internationales relatives aux droits des détenus. La construction en cours de la prison de Cabaret et de celle Petit-Goâve, avec le soutien de l'USAID, aura aussi des incidences positives sur les conditions générales de détention en Haïti. C'est dans cette même perspective qu'il faut inscrire la réhabilitation de la prison civile des Cayes par la Croix Rouge Internationale, celle de Jérémie ainsi que le Pénitencier national par la

MINUSTAH. Il en est de même de la construction en cours de la prison civile de Hinche, de celles des Gonaïves et Fort-Liberté.

Un Centre de Réinsertion des Mineurs en Conflit avec la Loi (CERMICOL) a été construit et inauguré à Delmas 33, département de l'Ouest. Ce centre assure un suivi psycho-social et une formation académique en faveur de ces mineurs. En dépit, des contraintes liées au budget, ce centre permet de parler d'un meilleur encadrement des mineurs délinquants.

C-La lutte contre l'impunité

Le Gouvernement haïtien ne comprend pas pourquoi, le rapport du Département d'Etat américain place dans le registre de « l'impunité », certains dossiers dont ceux de Walky CALIXTE, et des Frères FLORESTAL. Les dossiers judiciaires sont traités par la Justice en toute indépendance. Toutefois, on doit admettre que la justice doit s'efforcer à être plus efficiente et efficace. Relativement à ces cas précis, à savoir ceux de Walky Calixte et des Frères Florestal, qui ont défrayé la chronique, il importe de noter qu'ils sont au cabinet d'instruction.

Par rapport au cas de tortures que le rapport met à l'actif du Gouvernement. Il convient de souligner que, à ce sujet, des écarts dans le comportement de certains agents de l'ordre font intervenir leur responsabilité personnelle en fonction de laquelle, ils font d'ailleurs l'objet de sanctions par l'inspection générale de la Police Nationale d'Haïti.

D-Respect du droit à l'identité et à la sécurité juridique des personnes

Actuellement, le système de sécurité juridique dispose de :

- 185 bureaux d'état civil soit 185 officiers d'état civil ;
- Environ 200 Tribunaux de Paix ;
- 18 Tribunaux de Première Instance soit quelques 230 juges et parquetiers.

Ces bureaux desservent une population d'environ dix millions habitants, le ratio pour cent mille habitants est loin d'atteindre le niveau nécessaire. Conscient de ce fait, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Justice, s'était donné pour

objectif de construire, chaque année, cinquante (50) bâtiments abritant les services publics de base de la justice. Chacun de ces bâtiments abrite un tribunal de paix, un bureau d'état civil et un bureau de l'Office National d'Identification. Aujourd'hui, plusieurs tribunaux et cours ont été réhabilités et construits dans presque toutes les juridictions de la République.

Programme de réhabilitation sociale

Il convient de préciser qu'en dépit de l'état lamentable de nos prisons, ce n'est ni la volonté ni l'intérêt qui manque au gouvernement pour en faire des modèles du genre. En effet, malgré les apparences, des efforts considérables sont déployés pour traiter les prisonniers avec humanité et dignité. Animée de la ferme conviction qu'une prison doit être un lieu de réhabilitation plutôt qu'un lieu de punition, la Ministre Rose Anne Auguste, Ministre déléguée au Droits humains et chargée de la lutte contre la pauvreté a entamé une série de mesures propres à rendre le temps d'incarcération moins pénible pour le prisonnier : Atelier de théâtre, d'écriture et de peinture ; projet de bibliothèque pour faire entrer la culture et la lecture dans les prisons ; célébration de certaines fêtes comme la journée internationale des femmes, la journée internationale des détenus et la fête des mères.

Ce programme de réhabilitation sociale comprend également la distribution de matériels divers, comme lits, couvertures, kits hygiéniques donc savons de toilettes et brosses à dents. Autant de mesures pour faire en sorte qu'après avoir purgé sa peine, le prisonnier ne soit plus violent que quand il y était entré.

Nous fournissons ci-après des précisions sur le matériel qui a été livré jusqu'ici dans les prisons.

Date	Localité	Matériels
21 janvier 2013	Pénitencier National	6 tables, 60 chaises métalliques (Pour faciliter la tenue des ateliers d'écriture et aménager des espaces de lecture.)
6 Février 2013	Prison civile de Pétiön-Ville	300 jeux de draps, 300 matelas et oreillers, 325 kits d'Hygiène (Savon, dentifrice, détergents pour lessive, serviettes hygiéniques et papier de toilettes)
25 février 2013	Pénitencier national	12 lits pliants afin d'équiper le dortoir des geóliers.
28 février 2013	Pénitencier National (PAP)	3000 matelas, 3000 jeux de draps, 3750 kits d'hygiène, 3000 assiettes, gobelets et cuillères, 500 paires de sandales, 500 maillots et shorts.
26 mars 2013	Prison de Cap-Haïtien	1000 kits hygiéniques, 1000 rouleaux de papiers hygiéniques, 750 draps, 1000 bols, gobelets et cuillères, 810 paires de sandales, 810 maillots et shorts

De la corruption

Le rapport du département d'État Américain a insisté sur un fort degré de corruption qui existerait *dans toutes les branches du gouvernement*. Nous devons reconnaître que l'utilisation de la fonction publique à des fins d'enrichissement personnel connaît une ampleur préoccupante en Haïti depuis quelques années. Cependant, cette corruption fait partie de l'héritage qui a été légué au gouvernement. Il ne l'a pas inventé. La lutte contre la corruption fait d'ailleurs partie de ses priorités.

Là encore nous devons déplorer le ton du Département d'État qui dans son travail laisse supposer que cette corruption serait une des caractéristiques essentielles de l'État Haïtien. Les efforts déployés pour établir au pays un État de droit; les réformes et procédures instaurées par le gouvernement finiront par avoir raison de ces cas frauduleux et les réduire de façon considérable.

Lutte contre la pauvreté extrême

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême, le Gouvernement a mis en place un programme d'assistance sociale dénommé « EDE PÈP ». Lutter contre la pauvreté fait partie de la stratégie prioritaire du Gouvernement de garantir les droits de la population haïtienne. Car les droits humains ne se réduisent pas aux droits civils et politiques, mais s'étendent aux droits économiques, sociaux et culturels. C'est ce qui explique la création du programme « EDE PÈP ». Au niveau du Gouvernement, on comprend très bien qu'on ne peut pas parler de droits humains sans résoudre le problème de la pauvreté extrême.

Le programme « EDE PÈP » possède le mérite de cerner toute la problématique de la pauvreté et toute la problématique des droits humains en Haïti. C'est une solution haïtienne à des problèmes haïtiens qui s'attaque à la pauvreté sur toutes ses facettes, C'est une pièce maîtresse dans le processus de conquête des droits de l'Homme auquel doit participer tout Haïtien. Il a un rôle spécifique à jouer dans le cadre d'une stratégie globale devant assurer le développement économique, social et culturel du citoyen Haïtien. Chacun de ses volets, assistance sociale, développement du capital humain, inclusion économique, se charge d'une problématique spécifique du citoyen défavorisé. C'est un tremplin absolu pour projeter l'individu et les familles à un niveau de jouissance totale de tous leurs droits fondamentaux.

Ce programme s'étend aux dix départements du pays et s'adresse de façon prioritaire aux plus démunis en visant à apporter une solution immédiate aux problèmes les plus cruciaux qu'ils confrontent. L'efficacité de cette véritable machine émancipatrice se confirme par les analyses de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) qui affirment :

- 100 % des parents enquêtés liés au sous-programme PSUGO affirment observer une amélioration des résultats scolaires de leurs enfants.
- l'enquête menée auprès des bénéficiaires du PSUGO, en association avec le sous-programme Ti Manman Cheri, révèle un niveau de régularité de 98,1 %.
- 84.1 %, des bénéficiaires de « Kore Etidyan » déclarent que l'allocation reçue leur permet d'être plus réguliers aux salles de cours à l'Université d'État d'Haïti alors que 15.9 % avouent que l'allocation n'a aucune incidence sur leur régularité.
- 65 % des bénéficiaires de « Kore Peyizan » enquêtés ont constaté une augmentation de leur production.

Il convient de faire ressortir ici que la lutte pour la conquête des droits de l'homme peut être autre chose que le pur verbiage auquel se limite nombre d'organisations internationales. EDE PÈP contribue à assurer à la population la jouissance de leurs droits fondamentaux en leur fournissant les moyens de satisfaire ces droits. De vraies informations qui motivent, qui mobilisent et qui contribuent à façonner un avenir meilleur pour l'ensemble de la nation.

Cette machine peut faire des miracles. C'est à l'aide de dispositifs similaires que nombre de pays de l'Amérique Latine ont pu enregistrer des progrès tellement miraculeux en matière d'éducation et de lutte contre la pauvreté, qu'aucune presse quelle que soit leur allégeance ne peut passer sous silence. Mais apportons tout de suite une précision d'importance. Ces pays où s'enregistrent ces résultats ne prêtent pas foi aux processus de désinformation systématique qui se mettent en place partout où se manifeste une volonté de changer les choses au bénéfice de la majorité souffrante. Les gouvernements de ces pays qui réalisent ces miracles pour leur peuple, jouissent de l'appui de leur peuple qui a appris à identifier leurs amis et leurs ennemis. Ede PÈP est une véritable machine. Il lui manque seulement que davantage d'Haïtiens s'en rendent compte.

De tous les droits humains, celui à l'éducation est l'un des plus fondamentaux. Il est établi que les pays les plus riches de la planète sont ceux qui consacrent une plus grande partie de leur budget à l'éducation. Dans cet ordre d'idées, le Programme de Scolarisation Universelle (PSUGO) que défend l'Administration Martelly et le Gouvernement Lamothe qui a permis à plus de 1.3 millions d'enfants l'accès à l'éducation mérite d'être souligné. L'Administration Martelly et le gouvernement Lamothe ont encouragé la création du Fonds National de l'Éducation pour consolider le Programme de scolarisation universelle gratuite..

Nous nous en voudrions de clore notre argumentation sans mentionner le programme des « Plans Spéciaux du Gouvernement » qui s'attaque encore avec davantage d'agressivité à l'extrême pauvreté, à la faim et à l'analphabétisme.

Dans les localités visées par ce programme comme Bernagousse et l'île de la Gonave, on s'attend en effet aux résultats suivant :

- Augmentation de l'activité économique
- Augmentation du revenu moyen des familles
- L'analphabétisme sera définitivement éradiqué dans la zone.
- La population jouira de soins de santé adéquats
- La population aura accès à de l'eau pour l'irrigation de ses champs ainsi que ses besoins en eau potable.
- L'insécurité alimentaire sera réduite de façon significative.

N'est-ce pas là un moyen efficace de se placer en véritable défenseur des droits de l'Homme ? Pourquoi ne pas se rendre à l'évidence **au nom de la vérité** ?

La pauvreté est la mère de tous les maux. Cela est vrai pour les individus tout comme pour les États. En présentant la crise haïtienne sans la rattacher à ses racines historiques, économiques et politiques, on impute injustement la responsabilité d'une situation peu reluisante mais séculaire au gouvernement qui a le plus fait pour sortir de la misère les couches les plus marginalisées du pays. Voilà pourquoi, il faut insister sur les réalisations de ce gouvernement dont beaucoup ne produiront des fruits que dans le moyen ou dans le long terme. On ne peut pas se borner à ne considérer que le strict aspect légal du domaine des droits de l'homme. Les lois y relatifs ne seront jamais vraiment applicables sans une évolution économique et sociale adéquate. Et pour que cette évolution sociale et économique s'opère, il faut une certaine stratégie. Voilà pourquoi c'est important de préciser dans les détails les efforts sociaux et économiques destinés à augmenter le niveau de vie de la population et à soulager sa misère. Il faut bien se dire que ce ne sont pas les lois seules qui réaliseront l'émergence de cet État où tous les citoyens pourront jouir de leurs droits fondamentaux mais aussi les progrès économiques et sociaux engendrés par la stratégie et les politiques du gouvernement. On ne peut donc les passer sous silence si on veut réellement avoir une idée objective de la situation complexe des droits de l'homme en Haïti, si réellement on veut le bonheur d'Haïti.

Agir ainsi peut causer infiniment du tort à une nation qui essaye de récupérer deux siècles de dérives de toute sorte.

CONCLUSION

- ❖ Le rapport du Département d'Etat américain a, dans ses grandes lignes, noté quelques efforts réalisés par Haïti . Des domaines comme la détention préventive, l'amélioration des conditions de détention requièrent, somme toute, de plus amples interventions. En revanche, les perspectives sont encourageantes. De plus, la commission de refonte des Codes, créée par le Président de la République, augure de lendemains meilleurs. C'est une évidence qu'avec l'Administration MARTELLY et le Gouvernement LAMOTHE le pays marche résolument sur la voie de la démocratie et de la consolidation de l'Etat de droit.
- ❖ Il y a lieu de noter un manque d'objectivité évident en attribuant surtout au gouvernement Haïtien la responsabilité de tout désordre ou manquement aux principes démocratiques à survenir sur le territoire. Comme l'a rapporté la presse internationale, l'échec des politiques économiques et des droits humains en Haïti est avant tout celui de la communauté internationale qui a toujours eu les coudées franches pour décider des politiques et approches à adopter sans se référer aux autorités locales. Une telle attitude ne pouvait aboutir qu'au constat auquel nous sommes obligés de faire : l'aide humanitaire a été en grande partie inefficace et a provoqué le gaspillage de millions de dollars.
- ❖ Le rapport du Département d'État n'a pas souligné de façon nette les efforts du gouvernement qui malgré de puissantes forces au pays qui tendent à militer pour le statu quo économique et social a franchement adopté une stratégie de lutte contre la pauvreté extrême qui fait appel à l'option préférentielle pour les pauvres.
- ❖ Le rapport n'analyse pas le contexte complexe des réalités sociales du pays, sinon énumère des cas pour asseoir une analyse à partir d'un point de vue sans vérifier certaines sources...
- ❖ Le rapport, en avançant des allégations sans même chercher à en vérifier la source, ne manifeste aucune considération pour les droits de souveraineté du pays. Ici, la problématique n'est pas qu'une question de pur protocole, mais une telle attitude est propre à compromettre la réussite de tout processus de l'établissement d'une vraie démocratie au pays.
- ❖ L'Administration Martelly et le Gouvernement Lamothe tiennent à réaffirmer leur ferme volonté de construire un État de Droit dans le pays en dépit du contexte complexe et difficile qu'ils y ont trouvé. Cette volonté se manifeste par la mise en place des mécanismes des droits de l'homme, la consolidation des institutions qui étaient en faillite, la protection et la promotion des droits de la personne; l'appui apporté à une réforme en profondeur de l'appareil judiciaire; et la détermination de réaliser des élections crédibles au pays. Nous sommes conscients que l'impact de ces mesures ne va pas être

spectaculaire du jour au lendemain. Nous sommes aussi conscients qu'on ne développe pas un pays et on ne construit pas un État de Droit uniquement à partir de mesures populaires et spectaculaires.

- ❖ Nous souhaiterions que les rapporteurs du Département d'État soient plus vigilants dans la collecte et le traitement des données sur la situation des droits humains au pays. Haïti demeure une nation souveraine et nous formulons le vœu, au nom des idéaux et des valeurs démocratiques qui sont chers à nos deux peuples, que ce droit soit respecté. Il y a des mécanismes dont la mise en place a commencé dès l'arrivée au pouvoir de l'Administration Martelly et du Gouvernement Lamothe. Nous inviterions le Département d'État Américain à en prendre connaissance afin d'être mieux en mesure d'apprécier les efforts et les performances du gouvernement .